Image not found or type unknown

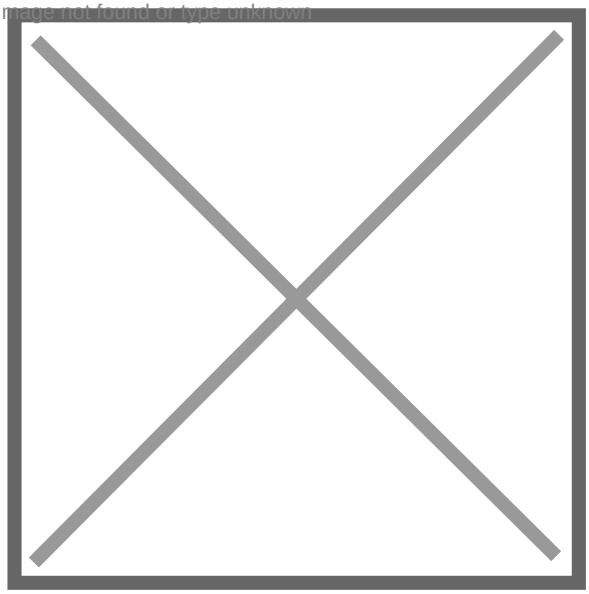

Réduction du préavis à 1 mois pour logement insalubre

Par **cedanneso**, le **23/01/2010** à **14:53**

bonjour,

nous louons un logement très humide avec une cave. L'ennui que nous avons c'est que qu'il fait moins froid dehors et que nous baissons le chauffage des grosses limaces orange arrivent dans la cuisine et on ne sais pas d'ou elles viennent. Le placage des murs est mal fait, il y a des trou partout. il nous arrive de retrouver jusqu'à 10 limaces.

La proprio est au courant, elle nous a dit de mettre des bols de bières à la cave pour noyer les limaces mais celà n'a donné aucun résultat. La nous sommes en répis parce qu'avec le chauffage elles n'entrent pas.

Ma question est de savoir si cette situation est jugée insalubre et si nous pouvons quitter le logement avec un préavis d'un mois?

Merci pour votre aide, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés